



L'opposant Maurice Kamto, et 145 personnes (militants du MRC et alliés) arrêtées dans le cadre de la "marche blanche" du 26 février, ont été déférés à la prison principale de Yaoundé, Kondengui, dans la nuit du 12 au 13 février. Ils ont été placés sous mandat de dépôt par le juge d'instruction du tribunal militaire de Yaoundé.

Accusé entre autres d'«insurrection» et « hostilité contre la patrie », le leader du MRC qui se présente toujours comme le président « élu » et continue à revendiquer sa victoire au scrutin présidentiel du 07 octobre 2018 risque la peine capitale.

Pour **Hens de Marie Hengoup**, analyste politique et spécialiste du Cameroun à l'International Crisis Group, l'inculpation du leader du MRC devant un tribunal militaire est une grave atteinte aux libertés d'expression et « un recul » pour la démocratie camerounaise

« Il est difficile, dans un pays qui de par sa constitution et ses lois se prévaut d'être un pays démocratique, que le leader de l'opposition soit arrêté et traduit devant un tribunal militaire pour des marches politiques alors qu'il formulait des revendications elles aussi politiques. Cela montre clairement que le Cameroun, qui structurellement est un Etat autoritaire, a franchi une nouvelle gradation dans la restriction des libertés publiques et dans le musèlement tant de l'opposition que de la société civile », commente-t-il.

« Lorsque l'on vous poursuit pour l'infraction d'hostilité contre la patrie, la peine prévue est la peine de mort. Donc Maurice Kamto risque la peine de mort. C'est ce qu'il faut que le monde entier comprenne. Un homme politique qui a fait une manifestation publique où il n'y a pas eu de blessés, où il n'y a eu aucun incident, puisse être poursuivi au point de risquer la mort. Cela veut dire simplement qu'on veut éliminer l'opposition et rentrer dans l'époque du parti unique au Cameroun », réagit pour sa part Me Emmanuel Simh, l'un de ses avocats et troisième vice-président du MRC.